Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_56-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le septe octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
Mme PUREN Isabelle a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
M. LEROUX Mathis a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
M. COLLET Boris a donné pouvoir à M. KERVADEC Hervé.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme BERTUZZI Jessica a donné pouvoir à Mme LE LIBOUX Leslie.

Absent excusé : M. MURAILLE Arnaud.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-56	**Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies d'une intensité exceptionnelle.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_56-DE

commune de Landévant tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de :

- Faire un don d'un montant de 1 000,00 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, a qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

